

RCS : COLMAR
Code greffe : 6851

Documents comptables

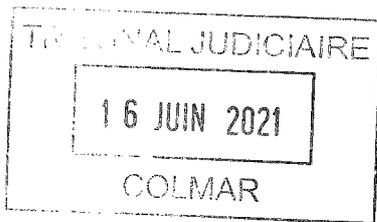
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00472
Numéro SIREN : 439 444 274
Nom ou dénomination : 1 - 2 - 3 ALSACE

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2021 sous le numéro de dépôt 3545



2001 B 472
2001 B 3545

Comptes Annuels **2020**
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SARL 1-2-3 ALSACE

21 RUE DES ROMAINS
68630 BENNWIHR

Tél. 03 89 49 05 95
Siret : 43944427400013 - APE : 4791A

Copie certifiée conforme
à l'original
par l'un des dirigeants
de la société

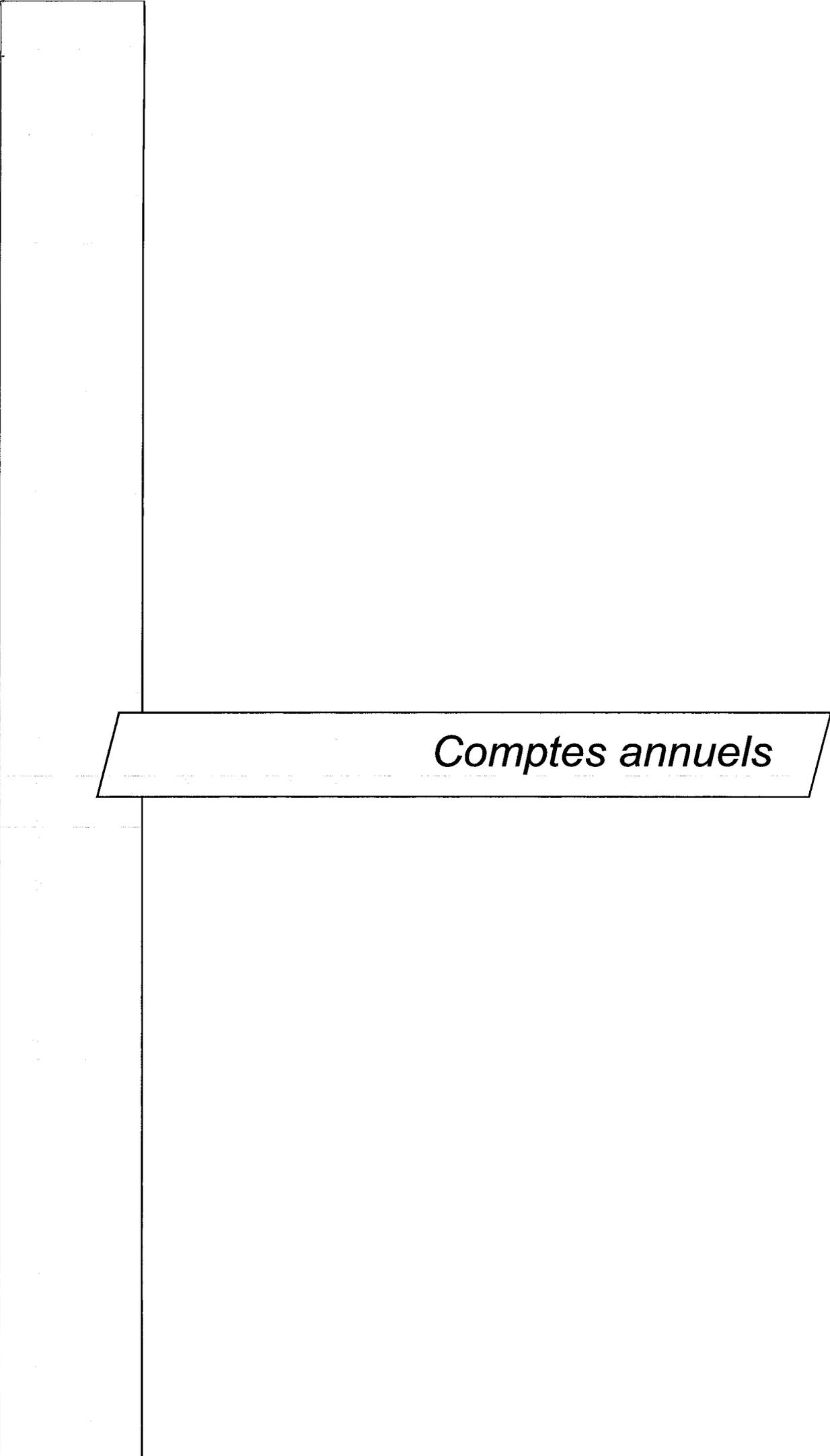


WAGNER & ASSOCIES
Expertise comptable | Audit | Conseil

www.wagnerassocies.fr

 **Sommaire**

1. Comptes annuels	2
Compte de résultat	4
Bilan	6
2. Annexe	8
Règles et méthodes comptables	10
Note sur le bilan	13
Note sur le résultat	17
Autres informations	18



Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	760	760		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outilla	10 981	5 957	5 024	6 461
Autres immobilisations corporelles	4 056	4 002	54	388
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	115		115	15
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 912	10 719	5 193	6 864
Stocks				
Matières premières et autres approv.	5 436		5 436	4 780
Marchandises	18 659		18 659	17 735
Créances				
Clients et comptes rattachés	22 234		22 234	19 948
Fournisseurs débiteurs				142
Personnel	128		128	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	14 380		14 380	9 732
Divers				
Valeurs mobilières de placement	41 810		41 810	41 358
Disponibilités	302 695		302 695	169 487
Charges constatées d'avance	1 570		1 570	1 484
TOTAL ACTIF CIRCULANT	406 912		406 912	264 666
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	422 824	10 719	412 105	271 530


Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Réserve légale	1 000	1 000
Autres réserves	52 879	22 357
Report à nouveau	25 307	25 307
Résultat de l'exercice	74 427	40 522
TOTAL CAPITAUX PROPRES	163 612	99 186
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	58 159	58 777
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 788	86 671
<i>Personnel</i>	5 933	3 581
<i>Organismes sociaux</i>	16 467	4 787
<i>Etat, Impôts sur les bénéfiques</i>	13 185	8 876
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	1 113	425
Dettes fiscales et sociales	36 698	17 669
Autres dettes	13 847	9 226
TOTAL DETTES	248 492	172 344
TOTAL PASSIF	412 105	271 530

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 1-2-3 ALSACE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 412 105 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 74 427 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 MOIS
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 4 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Note sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	760			760
Immobilisations corporelles	15 037			15 037
Immobilisations financières	15	100		115
Total	15 812	100		15 912
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	760			760
Immobilisations corporelles	8 188	1 771		9 959
Immobilisations financières				
Total	8 948	1 771		10 719
ACTIF NET				5 193

Note sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 38 312 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	22 234	22 234	
Autres	14 508	14 508	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 570	1 570	
Total	38 312	38 312	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	128
Total	128

Note sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 248 492 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 788	139 788		
Dettes fiscales et sociales	36 698	36 698		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	72 006	72 006		
Produits constatés d'avance				
Total	248 492	248 492		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	58 159			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 58 159 euros.

Note sur le bilan

Charges à payer

	Montant
HONORAIRES NP	1 603
DETTES PROV.SUR C.PAYES	3 275
PROV.INTERESSEMENT SALARIES	2 126
CH.SOCIALES S/PROV. CP	1 070
CHARGES A PAYER	3 390
ETAT CHARGES A PAYER	257
CAP - TAXE APPRENTISSAGE	150
CAP - FORMATION CONTINUE	207
Total	12 078

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CATALOGUES - CCAV	1 570		
Total	1 570		

 **Note sur le résultat**

 **Autres informations**

1-2-3 ALSACE

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 21 RUE DES ROMAINS

68630 BENNWIHR

439 444 274 RCS COLMAR

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 26 FEVRIER 2021

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31 décembre 2020**, s'élevant à **74 426.54 €**, de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------------|
| - Une somme de | 10 000.00 € |
| à titre de dividende , soit par part, | |
| un montant de 10.00 € | |
| - et le solde, soit | 64 426.54 € |
| au compte " Autres réserves " | |

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de **10.00 €**.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, soit le **22 avril 2021**, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2019 : un dividende de **10 000 euros** éligible à l'abattement

Exercice : 31/12/2018 : un dividende de **6 300 euros** éligible à l'abattement

Exercice : 31/12/2017 : un dividende de **6 300 euros** éligible à l'abattement

Copie certifiée conforme

La Gérance

